

Gouvernement du Québec

**Décret 793-99, 23 juin 1999**

CONCERNANT le maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics

ATTENDU QU'en vertu de l'article 111.0.17 du Code du travail (L.R.Q., c. C-27) le gouvernement peut, sur recommandation du ministre du Travail, s'il est d'avis que dans un service public une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, ordonner à un employeur et à une association accréditée de ce service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

ATTENDU QUE les municipalités et les régies intermunicipales, les établissements et les régies régionales de la santé et des services sociaux, les entreprises et l'organisme mentionnés à l'annexe du présent décret constituent des services publics au sens de l'article 111.0.16 du Code du travail, modifié par l'article 2 du chapitre 23 des lois de 1998;

ATTENDU QU'une grève dans ces services publics pourrait avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État au Travail et à l'Emploi et ministre du Travail:

QUE les services publics et les associations accréditées mentionnés à l'annexe du décret maintiennent des services essentiels en cas de grève;

QU'une association de salariés, accréditée à l'égard d'un groupe de salariés actuellement représenté par l'association mentionnée en annexe, soit soumise à la même obligation;

QUE ce décret entre en vigueur le jour où il est pris;

QU'il soit publié à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

**ANNEXE**

**1. Des municipalités et des régies intermunicipales**

Municipalité de Baie-Trinité Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2633  
AQ-1003-4034

Ville de La Malbaie–  
Pointe-au-Pic

Syndicat des employés municipaux de la région de La Malbaie  
AQ-1004-6306

Ville de Métabetchouan–  
Lac-à-la-Croix

Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2684  
AQ-1004-6161

Municipalité de Notre-  
Dame-des-Prairies

Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273  
AM-1003-0772

Municipalité de Pintendre

Syndicat des employés municipaux de Pintendre (FISA)  
AQ-1004-6283

Ville de Québec

Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1179  
AQ-1003-8350

Régie intermunicipale  
de police  
Des Riverains

Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Salaberry-de-Valleyfield  
AM-1003-0696

Régie intermunicipale  
de police Roussillon

Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2777  
AM-1003-0608

Régie intermunicipale  
de police Roussillon

Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912  
AM-1003-0609

Régie intermunicipale  
de police Roussillon

Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2566  
AM-1003-0610

Municipalité de Saint-  
Adolphe-d'Howard

Syndicat des employés manuels de Saint-Adolphe-d'Howard (FISA)  
AM-1003-0667

Municipalité de Saint-  
Faustin–Lac-Carré

Union internationale des travailleurs du verre, mouleurs, poteries, plastique et autres, local 481 (FAT-COI-CTC-FTQ))  
AM-1001-4820

Municipalité de Saint-  
Jean-de-Matha

Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4255  
AM-1003-0581

Village de Saint-Zotique

Regroupement de la Municipalité de Saint-Zotique  
AM-1001-0251

Municipalité de Val-David

Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3645  
AM-1002-2527

## 2. Des établissements et des régies régionales de la santé et des services sociaux

Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie	Syndicat des infirmiers et infirmières du Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke AM-1002-8054
Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie	Alliance des infirmières de Montréal AM-1002-8779
Résidence du Parc (Central Park Lodges of Canada)	Syndicat québécois des employées et employés de services, section locale 298 (FTQ) AM-1002-9446
Résidence Gens du Pays	Union des employés et employées de service, section locale 800 (FTQ) AM-1002-5774

## 3. Des entreprises de transport par autobus

Autobus Nordiques inc.	Association des alariés de l'Autobus Nordiques AQ-1004-6158
Société de transport de la Ville de Laval	Syndicat des employés d'entretien de la Société de transport de la Ville de Laval (CSN) AM-1001-0609
Société de transport de la Ville de Laval	Syndicat des répartiteurs de la Société de transport de la Ville de Laval (CSN) AM-1001-0586
Transaide Transport pour handicapés et personnes malades (1977) inc.	Union des chauffeurs de camions, hommes d'entrepôts et autres ouvriers, Teamsters Québec, section locale 106 (FTQ) AM-1002-8142

## 4. Des entreprises de production, de transport, de distribution ou de vente d'électricité

Industries James MacLaren inc. Énergie MacLaren	La Fraternité internationale des ouvriers en électricité, section locale 2228 AM-1003-0604
Hydro-Québec	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1500 AM-1004-6457

## 5. Des entreprises d'incinération de déchets ou d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement, de transformation ou d'élimination d'ordures ménagères, de déchets biomédicaux, d'animaux morts impropres à la consommation humaine ou de résidus d'animaux destinés à l'équarrissage

Intersan inc. (Gestion de rebuts Laidlaw Canada limitée)	Métallurgistes Unis d'Amérique, local 9363 AM-1002-6181
Intersan inc. (Laidlaw Waste Systems (Canada) Ltd)	Union des chauffeurs de camions, hommes d'entrepôts et autres ouvriers, Teamsters Québec, section locale 106 (FTQ) AM-1002-6926

## 6. Un organisme de protection de la forêt contre les incendies en vertu de l'article 125 de la Loi sur les forêts (c. F-4.1)

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)	Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 1210 (SCEP-FTQ) AQ-1004-6246
--	---

## 7. Une entreprise de transport par ambulance

Ambulance Boudreau inc.	Syndicat des personnes techniciennes-ambulancières de la Minganie (CSN) AQ-1004-6249
-------------------------	---

## 8. Une entreprise de cueillette, de transport ou de distribution du sang ou de ses dérivés ou d'organes humains destinés à la transplantation

Héma-Québec	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3817 AQ-1004-6175
Héma-Québec	Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec (APTMQ) AQ-1004-6177
Héma-Québec	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1987 AQ-1004-6178

32415